

L'an **deux mil seize et le douze du mois d'Avril**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **TROCHE (Corrèze)**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel AUDEBERT, Maire**.

**Présents** : BERROCAL Elise, BURG Marie-Christine, BORDES Philippe, JOUHANNAUD Georgette, FAUREL Sandrine, CHADEAUX Alain, DUPUY André, LACHAUD Guy, LORTHOLARY Martine.

**Absents excusés**: TINTIGNAC Isabelle, JUDDE Pierre, FEYDEL Jacques, SERMADIRAS François, GUINDRE Elodie

## Relevé de Décisions

### 1-VOTE DU BP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif tel qu'élaboré avec la commission des finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2016, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 387.913,64€ pour la section d'exploitation et à 249.709,19€ pour la section d'investissement.

### 2- TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des appels d'offres lancés par la commune auprès des divers artisans concernés par la restauration de l'église dans le cadre du Mécénat qui va être lancé avec la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la réalisation de ce projet tel que défini par le dossier technique établi par le CAUE de la Corrèze. Le plan de financement arrêté est le suivant :

- ✓ Coût HT de l'opération : 75.819,59€
- ✓ Coût TTC de l'opération : 90.983,51€
- ✓ Subvention sollicitée auprès du Département de la Corrèze (60%) : 45.491,75€ (CTA)
- ✓ Part restant à la charge de la commune 30.327,84€ HT
- ✓ Trésorerie : fonds propres de la commune et emprunt.

Une subvention auprès du Département de la Corrèze dans le cadre du Contrat Territorial d'Aménagement signé le 19 Décembre 2014 est sollicitée.

### 3- SUBVENTION FNACA

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée par la FNACA pour un montant de 150€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer la somme de 150€ à l'association.

### 4- SUBVENTION ECOLE DE LUBERSAC

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que trois élèves de Troche vont effectuer un séjour au Futuroscope. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'octroyer 50€ par élève afin d'atténuer la part financière restant à la charge de leurs familles respectives.

### 5- ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en raison de la difficulté d'accès pour entretenir certains terrains communaux, l'écopaturage pourrait être une solution. Pour cette année, 2 vaches vont être mises en pâture, à titre gratuit, dans ces parcelles. Les personnes possédant des bovins/ovins peuvent faire leur demande pour l'année prochaine.

### 6-FINAGAZ

Depuis le 01/04/2016 le tarif du gaz, dans le cadre de la DSP, est de 7,30centimes€/kWh.

**Le Maire, Michel AUDEBERT,**

